



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du : mardi 20 septembre 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

519 839 – VILLEJUIF U.S.

Seniors R1/B : Coup d'envoi le samedi à 18h00

COUPE DE FRANCE 2022/2023

4^{ème} Tour

INFORMATION TERRAINS :

RAPPEL

La Commission informe les clubs ECOLE DE FOOTBALL JEAN MENDEZ (560962) et ETOILE BOBIGNY (551943), qu'ils doivent **fournir un terrain classé NIVEAU T6 minimum pour leur rencontre et en informer impérativement la Commission, au plus tard le VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 à 12h.**

En l'absence de proposition de terrain de repli, la rencontre sera inversée.

Terrain indisponible le 25/09/2022

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli, pour le vendredi 23 septembre 2022 à 12h.**

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

25151526 : LINAS MONTLHERY ESA 1 / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 1 du 25/09/2022

Demande d'avancement et de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 24 septembre 2022 à 18h00, au stade Paul Desgouillons 1 à MONTLHERY.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

25151548 : MANTOIS 78 FC 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 25/09/2022

Demande d'avancement et de changement d'horaire, avec accord des 2 clubs, en raison d'un match de CNU17 sur les installations.

Cette rencontre aura lieu le samedi 24 septembre 2022 à 18h00, au stade Aimé BERGEAL à MANTES LA VILLE.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

25151555 : NANTERRE ES 1 / STE GENEVIEVE FC 1 du 25/09/2022

Demande d'avancement et de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 24 septembre 2022 à 18h00, au stade Gabriel PERI 1 à NANTERRE.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

25151525 : SENART MOISSY 1 / POISSY AS 1 du 25/09/2022

Demande d'avancement de date.

Cette rencontre aura lieu le samedi 24 septembre 2022 à 18h00.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

25151534 : HOUILLES AC 1 / FLEURY 91 FC 1 du 25/09/2022

Demande d'avancement et de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 24 septembre 2022 à 18h00, au stade Maurice BAQUET 1 à HOUILLES.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

25151504 : GARENNE COLOMBES AF 1 / ST MAUR LUSITANOS 1 du 25/09/2022

Demande d'avancement et de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 24 septembre 2022 à 19h00, au stade Marcel PAYEN à NANTERRE.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

25151531 : LILAS FC 1 / RACING CF 1 du 25/09/2022

Demande d'avancement de date et changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 24 septembre 2022 à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit des LILAS FC.

25151511 : VINSKY FC 1 / TREMLIN FOOT 1 du 25/09/2022

Demande de changement de terrain et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 25 septembre 2022 à 15h00, sur le stade des Motelles 2 à ECQUEVILLY.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de TREMLIN FOOT.

Arbitrage :

4^{eme} tour de la Coupe de France

<u>4^{eme} tour de la Coupe de France</u>			
Club Recevant	Club Visiteur	Nombre d'Arbitre	Prise en charge

Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	1 AO*	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	AC** - A la charge du club recevant 2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	A la charge du club recevant

*AO : Arbitre Officiel

**AC : Arbitre Central

***AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

SENIORS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

25182258 : SUCY FC 1 / COURCOURONNES FC 1 du 25/09/2022

Demande de changement d'horaire 15h et de terrain sur le Parc des Sports n°2 de SUCY EN BRIE, avec accord des 2 clubs.

La Commission ne peut valider le changement de terrain, celui-ci n'étant plus classé. Elle demande au club de SUCY FC de prendre rapidement contact avec le C.R.T.I.S. afin de classer l'installation.

SENIORS – CHAMPIONNAT

2455444 : MONTREUIL FC 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 du 25/09/2022 (R2/A)

Courriel de MONTREUIL FC et de la Mairie de MONTREUIL indiquant l'indisponibilité des installations à cette date, en raison de l'organisation d'une manifestation.

La Commission,

demande au club de lui indiquer un autre terrain pour jouer ce match, au plus tard vendredi 23 septembre 2022 à 12h.

Elle indique également la possibilité d'inversion du match avec l'accord de votre adversaire.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

24555843 : O. ADAMOIS 1 / HOUILLES AC 1 du 18/09/2022 (R2/D)

Inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller – 24555843 : HOUILLES AC 1 / ADAMOIS O. le 18/09/2022

Retour – 24555909 : O. ADAMOIS 1 / HOUILLES AC 1 le 23/04/2023

500684 - PALAISEAU US (R2/A)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PALAISEAU US, à compter du 09 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 30 km de distance de la ville de PALAISEAU, étant précisé que 2 matches de suspension de terrain ont été purgés en 2021/2022.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 2 rencontres suivantes :

24555458 : PALAISEAU US 1 / MELUN FC 1 du 23/10/2022

24555477 : PALAISEAU US 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 du 27/11/2022

24555491 : PALAISEAU US 1 / GRIGNY US 1 du 11/12/2022

La Commission précise que si le club de PALAISEAU U.S. est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe de France ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

Il en est de même concernant le match reporté 24555448 PALAISEAU US / OZOIR FC 77 si celui-ci est fixé avant le 11/12/2022.

U20 – CHAMPIONNAT

500561 – NANTERRE ES (R1)

La Commission prend note du courriel du club de NANTERRE ES et acte le forfait général de l'équipe.

24975050 : PARISIENNE ES 20 / PITRAY OLIER PARIS 20 du 18/09/2022 (R3/A)

Courriel du club de PARISIENNE ES du 18/09/2022 indiquant son forfait.

Conformément à l'article 10.6 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la Commission enregistre le forfait de PARISIENNE ES (2^{ème} forfait).

24975640 : VILLENEUVE ABLON US 20 / ALLIANCE 77 20 du 18/09/2022 (R3/C)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, la Commission enregistre le forfait d'ALLIANCE 77 (1^{er} forfait).

25069679 : VILLENEUVE LA GARENNE 20 / PORTUGAL NOUVEAU 20 du 02/10/2022 (R3/D)

Courriel du club de VILLENEUVE LA GARENNE demandant de décaler la rencontre au 01/10/2022 à 19h30.

Accord de PORTUGAL NOUVEAU.

Accord de la Commission.

516843 – CHEVILLY LARUE (R3)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la décision de la C.R.D. du 04/05/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matches fermes à l'équipe U20 de CHEVILLY LARUE à compter du 06/06/2022.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les deux premières rencontres à domicile (le calendrier des matches sera diffusé début septembre).

La Commission précise que si le club de CHEVILLY LARUE est tiré club recevant lors de matches de coupe Paris IDF, cette ou ces rencontre(s) sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

Les rencontres concernées sont :

- 24977464 : CHEVILLY LARUE ELAN 20 / KREMLIN BICETRE CSA 20 du 13/11/2022
- 24977480 : CHEVILLY LARUE ELAN 20 / VIGNEUX FCO 20 du 11/12/2022

541004 – HOUILLES S.O. (R3)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la décision de la C.R.D. du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe U20 de HOUILLES S.O. à compter du 09/05/2022.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile (le calendrier des matches sera diffusé début septembre).

La Commission précise que si le club de HOUILLES S.O. est tiré club recevant lors de matches de coupe Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

La rencontre concernée est :

- 24977186 : HOUILLES S.O 20 / FRANCONVILLE FC 20 du 16/10/2022

24962888 – C.F.F.P. 20 / DAMMARIE LES LYS FC du 18/09/2022 (R3/C)

Match non joué en raison de l'absence de proposition de terrain par le club de C.F.F.P..

La Commission donne match perdu par pénalité à C.F.F.P. (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à DAMMARIE LES LYS F.C. (3 points ; 0 but).

Situation du C.F.F.P. – R3/C

La Commission,

Considérant que le club de C.F.F.P. n'a pas communiqué le lieu de ses matchs à domicile malgré les demandes formulées par la Commission dans ses P.V. des 30/08/2022 et 13/09/2022,

Considérant le nombre de licenciés du club dans les catégories permettant de jouer en U20 (0 licence enregistrée à date),

Considérant que le championnat a débuté,

Par ces motifs,

Déclare l'équipe U20 du C.F.F.P. en forfait général.

- COUPE GAMBARDILLA - CREDIT AGRICOLE - - 1^{er} Tour -
--

25165770 : LIEUSAIN AS 1 / CRETEIL LUSITANOS US 1 du 25/09/2022

Demande d'inversion.

Cette rencontre aura lieu au stade Dominique Duvauchelle 4 à CRETEIL.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

25165393 : SAINT MICHEL FC 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 1 du 25/09/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de CLAYE SOUS BOIS US.

25166001 : ECQUEVILLY EFC 1 / DOMONT FC 1 du 25/09/2022

Courriel d'ECQUEVILLY EFC informant de son forfait.

L'équipe de DOMONT FC est qualifiée pour le prochain tour.

25165452 : TERNES PARIS OUEST 1 / FONTENAY SOUS BOIS1 du 25/09/2022

Courriel de Mairie de Paris.

Cette rencontre aura lieu à 15h, sur le stade Paul FABER à Paris 17^{ème}.

Accord de la Commission.

25165713 : STADE FRANÇAIS 1 / BOISSISE LE ROI PRINGY US 1 du 25/09/2022

Courriel de BOISSISE LE ROI PRINGY US informant de son forfait.

L'équipe du STADE FRANCAIS est qualifiée pour le prochain tour.

25166195 : ESSARTS LE ROI AGS 1 / COSMO TAVERNY 1 du 25/09/2022

Courriel d'ESSARTS LE ROI AGS informant de son forfait.

L'équipe de COSMO TAVERNY est qualifiée pour le prochain tour.

25165807 : VAUREAL FCM 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1 du 25/09/2022

Courriel de VAUREAL FCM demandant une inversion de la rencontre.

Cette rencontre aura lieu le 25 septembre 2022 à 12h30, sur le stade du Moulin à vent à GUERVILLE.

Accord de la Commission.

Accord des 2 clubs.

25166247 : BON CONSEIL 1 / ERMAONT AS 1 du 25/09/2022

Courriel de la Mairie de Paris.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission.

25165708 : MONTMORENCY FC 1 / GAGNY USM 1 du 25/09/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de GAGNY USM.

25165782 : VINCENNES CO 1 / LONGJUMEAU FC 1 du 25/09/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de LONGJUMEAU FC.

25166254 : PARAY FC 1 / MACCABI PARIS METROPOLE 1 du 25/09/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h00, en lever de rideau d'un match de Coupe Seniors.

Accord de la Commission.

25166006 : RUNGIS US 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 25/09/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h15, en lever de rideau d'un match de Coupe de France.

Accord de la Commission.

25165399 : PARIS XI US 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 25/09/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h30, en lever de rideau d'un match de Coupe de France.

Accord de la Commission.

U17 – U16 – U15 - U14 - CHAMPIONNATS**Courriel du C.F.F.P.****RAPPEL**

La Commission demande au club de bien vouloir lui communiquer les terrains pour ses équipes U17 R2 - U16 R3 – U15 R2 - U14 R2.

Information à communiquer dans les plus brefs délais.

En l'absence d'information avant le vendredi 12h précédent les matches prévus le week-end, les rencontres de ces équipes seront déprogrammées de l'agenda et donnés perdu par pénalité.

La Commission invite le club à communiquer une réponse écrite à ses demandes pour sa réunion du 27/09/2022, dernier délai.

A défaut de réponse et sans information concernant les terrains utilisés pour les matches à domicile, la Commission prendra toutes les mesures nécessaires au bon déroulement des championnats.

U18 - CHAMPIONNAT**508884 – NEUILLY S/MARNE SFC – U18 R3/D****RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/03/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 28 MARS 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville de NEUILLY SUR MARNE, étant précisé que 3 matches de suspension de terrain ont été purgés depuis la date de prise d'effet de la sanction.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :

24557703 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / GENNEVILLIERS CSM 1 du 16/10/2022

La Commission précise que si le club de NEUILLY SUR MARNE SFC est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe Gambardella ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

564 045 - ANTONY FOOT EVOLUTION – U18 R3/A**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. du 02/06/2022 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 d'ANTONY FOOT EVOLUTION, le club devra fournir **un terrain de repli en dehors de la ville d'ANTONY, étant précisé qu'un match de suspension de terrain a été purgé depuis la date de prise d'effet de la sanction.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :

24557310 : ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / VIRY CHATILLON ES 1 du 16/10/2022

La Commission précise que si le club d'ANTONY FOOT EVOLUTION est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe Gambardella ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

U17 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

225072471 : SUCY FC / ISSY LES MOULINEAUX FC du 25/09/2022

Demande d'inversion et de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h00 au stade de la Cité des Sports à ISSY LES MOULINEAUX.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

25072481 : VILLENEUVE ABLON US / PARIS 13 ATLETICO du 25/09/2022

Demande de report au 09/10/2022 avec accord des 2 clubs, en raison de l'indisponibilité du terrain.

Conformément au règlement, la Commission inverse la rencontre.

25072459 : ESPERANCE PARIS 19^{ème} / VILLETANEUSE CS du 25/09/2022

Demande de report au 09/10/2022 avec accord des 2 clubs, à la demande de VILLETANEUSE CS, en raison de son organisation du match de Coupe de France à domicile.

Accord de la Commission à titre exceptionnel.

U17 - CHAMPIONNAT

24962888 : C.F.F.P. / VERSAILLES FC 78 du 18/09/2022 (R2/A)

Match non joué en raison de l'absence de proposition de terrain par le club de C.F.F.P..

La Commission donne match perdu par pénalité à C.F.F.P. (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à VERSAILLES F.C. 78 (3 points ; 0 but).

24963230 : EPINAY ACADEMIE / VILLETANEUSE CS le 16/10/2022 (R2/C)

RAPPEL

Courrier de la Mairie d'EPINAY SUR SEINE indiquant l'indisponibilité des installations à cette date, en raison de l'organisation d'un semi-marathon.

La Commission,

demande au club de lui indiquer un autre terrain pour jouer ce match, **au plus tard vendredi 14 octobre 2022 à 12h.**

Elle indique également la possibilité d'inversion du match avec l'accord de de votre adversaire.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

U16 - CHAMPIONNAT

24572232 : EPINAY ACADEMIE / ISSY LES MOULINEAUX FC le 16/10/2022 (R2/B)

RAPPEL

Courrier de la Mairie d'EPINAY SUR SEINE indiquant l'indisponibilité des installations à cette date, en raison de l'organisation d'un semi-marathon.

La Commission,

demande au club de lui indiquer un autre terrain pour jouer ce match, **au plus tard vendredi 14 octobre 2022 à 12h.**

Elle indique également la possibilité d'inversion du match avec l'accord de de votre adversaire.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

527 078 - AUBERVILLIERS C. (R3/B)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 d'AUBERVILLIERS C., à compter du 23 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville d'AUBERVILLIERS, étant précisé que 2 matches de suspension de terrain ont été purgés depuis la date de prise d'effet de la sanction.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les rencontres suivantes :

24572629 : AUBERVILLIERS C. 1 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 16/10/2022

24572639 : AUBERVILLIERS C. 1 / ROISSY EN BRIE US 1 du 13/11/2022

La Commission précise que si le club d'AUBERVILLIERS est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

590 534 – ARGENTEUIL R.C. (R1)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 22/06/2022 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 d'ARGENTEUIL R.C., à compter du 01/07/2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville d'ARGENTEUIL, étant précisé qu'un match de suspension de terrain a été purgé depuis la date de prise d'effet de la sanction.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les rencontres suivantes :

24572099 : ARGENTEUIL RC 1 / SARCELLES AAS 1 du 16/10/2022

24572109 : ARGENTEUIL RC 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 13/11/2022

La Commission précise que si le club d'ARGENTEUIL RC est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

U15 REGIONAL - CHAMPIONNAT

24564810 FC 93 BOBIGNY BG / PARIS ST GERMAIN FC du 08/10/2022 – poule B

Demande de FC 93 BOBIGNY BG pour avancer le coup d'envoi du match à 12h30 (motif : match N2 après). Accord de la Commission sous réserve de l'accord du PARIS SAINT GERMAIN FC.

La Commission précise après étude du calendrier de l'équipe Seniors N2 du club de FC 93 BOBIGNY BG que celle-ci n'a pas de rencontre programmée en championnat National 2 à cette date.

U14 - CHAMPIONNAT

24565068 BONDY AS 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 24/09/2022 (R2/A)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de BONDY AS pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Après étude de la planification des rencontres sur le terrain n°2 du stade Leo Lagrange à BONDY.

Par ces motifs,

Fixe l'horaire du coup d'envoi du match à 14h00.

24565250 MANTOIS 78 FC 2 / VERSAILLES FC 2 du 24/09/2022 (R3/A)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de MANTOIS 78 FC pour avancer le coup d'envoi à 13h00 au stade JP David – terrain n°2,

Après étude de la planification des rencontres sur le terrain n°2 du Stade JP David,

Par ces motifs,

Fixe l'horaire du coup d'envoi du match à 13h00 sur le terrain n°2 du Stade JP David à MANTES LA JOLIE.

24565337 VILLETANEUSE CS 1 / COSMO TAVERNY 1 du 24/09/2022 (R3/B)

La Commission,

Pris connaissance du courriel de VILLETANEUSE CS demandant le report du match (motif : préparation des vestiaires et tribunes pour la rencontre de Coupe de France du dimanche 25/09/2022),

Inverse la rencontre sur les installations du COSMO TAVERNY (coup d'envoi : 13h00) sous réserve de leur disponibilité.

En cas d'indisponibilité des installations, la Commission demande au club de COSMO TAVERNY de bien vouloir lui signifier.

CDM – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**25073241 : LIEUSAIN FOOT AS / SOISY SUR SEINE AS du 25/09/2022**

Demande de report au 09/10/2022 avec accord des 2 clubs, en raison de travaux et de l'indisponibilité des terrains.

La Commission ne peut donner un avis favorable à cette demande la date du 09 octobre étant la date prévue du prochain tour.

Conformément au règlement, le match est inversé et aura lieu sur les installations de SOISY SUR SEINE AS.

CDM – MATCH REMIS A UNE DATE ULTERIEURE

24571421 : BALLANCOURT FC / CHAMPS SUR MARNE AS du 18/09/2022 (R2/B)

CDM - CHAMPIONNAT**24571560 : MAGNY 78 FC / VIROFLAY AM FOOT du 02/10/2022 (R3/A)**

Courriel de MAGNY 78 FC et réception de l'arrêté d'indisponibilité des installations le 02 octobre 2022, en raison d'une manifestation à cette date.

La Commission,

demande au club de lui indiquer un autre terrain pour jouer ce match, **au plus tard vendredi 30 septembre 2022 à 12h.**

Elle indique également la possibilité d'inversion du match avec l'accord de de votre adversaire.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

24571551 : ISSY LES MOULINEAUX FC / PORTUGAIS DE GARCHES du 11/09/2022 (R3/A)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre, de la feuille de match papier,

Considérant que la F.M.I. n'a pas fonctionné et que le club d'ISSY LES MOULINEAUX FC a pu fournir une feuille de match papier,

Considérant que l'arbitre précise que les formalités liées à la feuille de match ont été finalisées à 10h15 pour un coup d'envoi à 9h30,

Considérant que l'arbitre a décidé de ne pas faire disputer la rencontre, précisant qu'une autre rencontre était prévue à 11h,

Considérant que le club recevant n'a pas mis œuvre tous les moyens permettant de faire débiter la rencontre et que le non-déroulement de celle-ci est de sa responsabilité,

Par ces motifs,

. donne match perdu par pénalité à ISSY F.C. (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à PORTUGAIS DE GARCHES (3 points ; 0 but).

ANCIENS – MATCHS REMIS A UNE DATE ULTERIEURE

24604614 : PARISIENNE ES / VGA ST MAUR du 18/09/2022 (R3/B)

24604219 : CLICHOIS UF / HERBLAY SUR SEINE du 18/09/2022 (R2/A)

24604348 : COMBS LA VILLE CA / WISSOUS FC du 18/09/2022 (R2/B)

24604606 – LOUVECIENNES A.S. / BOIS D'ARCY du 11/09/2022 (R3/B)

La Commission reporte ce match au 25/09/2022 sous réserve de l'accord des 2 clubs vu le délai.